

de Fer pour qu'effet soit donné au Règlement No 540, nonobstant la section 2 dudit règlement.

M. le Commissaire McDonald prend son siège.

8.—Soumise une communication de M. Odessa Paquet, au sujet de la demande de soumissions pour la fourniture de fournaises.

Sur proposition de M. le Commissaire Hébert, appuyée par M. le Commissaire Côté, il est

Résolu: De référer à MM. Lacas et Bolté pour rapport.

9.—(24978) Une délégation, représentant la paroisse de Saint-Pierre Claver, se présente devant le Bureau au sujet de l'ouverture du Boulevard Saint-Joseph.

Sur proposition de M. le Commissaire Hébert, appuyée par M. le Commissaire Côté, il est

Résolu: Qu'instructions soient données à l'Ingénieur de la Ville ainsi qu'aux Dessinateurs de préparer un plan pour l'expropriation du Boulevard Saint-Joseph, entre la rue Chabot et l'avenue de Lorimier, d'après la nouvelle hcmologation, et de demander au Président du Bureau des Estimateurs un rapport sur l'évaluation des terrains à exproprier.

10.—Soumis un rapport du Surintendant des Achats et des Ventes, au sujet de la plainte de M. Charles Bernier, en rapport avec la vente de matériaux de démolition.

Sur proposition de M. le Commissaire Hébert, appuyée par M. le Commissaire Côté, il est

Résolu: De référer au Département des Réclamations.

11.—Soumis un compte de M. Jules Crépault au montant de \$87.65, représentant le coût des billets de chemin de fer achetés pour les membres du Conseil et du Bureau des Commissaires qui sont allés représenter la Ville devant la Législature Provinciale.

Sur proposition de M. le Commissaire Hébert, appuyée par M. le Commissaire Côté, il est

Résolu: D'autoriser le paiement dudit compte, à même le crédit de \$2,000 voté pour payer les dépenses de la délégation à Québec.

12.—(25135) Soumis un transport de réclamation de la Harris Construction Co., Ltd., à M. N. M. Cantin in trust.

Sur proposition de M. le Commissaire Hébert, appuyée par M. le Commissaire Côté, il est

Résolu: De référer au Département en Loi pour rapport.

13.—(25014) Soumis un rapport du Surintendant des Marchés, au sujet de la construction d'urinoirs publics au Marché Saint-Jean-Baptiste.

Sur proposition de M. le Commissaire Hébert, appuyée par M. le Commissaire Côté, il est

Résolu: De différer l'étude de cette question.

Son Honneur le Maire prend son siège.

14.—Sur proposition de M. le Commissaire Hébert, appuyée par M. le Commissaire Côté, il est

Résolu: Que le salaire de M. Maher, Assistant-Surintendant des Edifices Municipaux, soit porté à \$1,500, et que rapport soit fait au Conseil en conséquence.

14½.—Sur proposition de M. le Commissaire Hébert, appuyée par M. le Commissaire Côté, il est

Résolu: Que le salaire du Dr J. A. Poirier, Médecin-Examineur, soit porté à \$1,800 qui est le salaire des autres Médecins-Examineurs, et qu'à cet effet une somme de \$250 soit votée, et que rapport soit fait au Conseil en conséquence.

15.—Soumise une communication du Directeur de l'Ecole Polytechnique, au sujet des qualifications des Ingénieurs à l'emploi de la Ville.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire Hébert, il est

Résolu: De référer au Député-Ingénieur en Chef pour savoir s'il y a dans le personnel des personnes engagées comme Ingénieurs, et qui ne le sont pas.

missioners and to ask that By-law No. 540 be confirmed, notwithstanding section 2 of said by-law.

Commissioner McDonald took his seat.

8.—Submitted a communication from Mr. Odessa Paquet anent the calling for tenders for the supply of furnaces.

On motion of Commissioner Hébert, seconded by Commissioner Côté, it was

Resolved: That the matter be referred to Messrs. Lacas and Bolté for a report.

9.—(24978) A delegation representing the parish of St. Pierre Claver, appeared before the Board anent the opening of St. Joseph Boulevard.

On motion of Commissioner Hébert, seconded by Commissioner Côté, it was

Resolved: That instructions be given to the City Engineer and to the draughtsmen to prepare a plan for the expropriation of St. Joseph Boulevard, between Chabot street and de Lorimier avenue, according to the new homologation, and that the Chairman of the Board of Assessors be asked to report on the value of the land to be expropriated.

10.—Submitted a report from the Purchasing and Sales Agent, anent the complaint of Mr. Charles Bernier, in connection with the sale of old building materials.

On motion of Commissioner Hébert, seconded by Commissioner Côté, it was

Resolved: That the same be referred to the Claims Department.

11.—Submitted an account from Mr. Jules Crépault, amounting to \$87.65, representing the cost of railway tickets purchased for the members of the Council and of the Board of Commissioners who represented the City before the Provincial Government.

On motion of Commissioner Hébert, seconded by Commissioner Côté, it was

Resolved: To authorize the payment of said account ex-appropriation of \$2,000 voted to pay the expenses of the delegation to Quebec.

12.—(25135) Submitted the transfer of a claim from the Harris Construction Co., Ltd., to Mr. N. M. Cantin in trust.

On motion of Commissioner Hébert, seconded by Commissioner Côté, it was

Resolved: That the same be referred to the Law Department for a report.

13.—(25014) Submitted a report from the Superintendent of Markets anent the construction of public urinals in St. Jean Baptiste Market.

On motion of Commissioner Hébert, seconded by Commissioner Côté, it was

Resolved: That consideration of said question be deferred.

His Worship the Mayor took his seat.

14.—On motion of Commissioner Hébert, seconded by Commissioner Côté, it was

Resolved: That the salary of Mr. Maher, Asst-Superintendent of Municipal Buildings, be raised to \$1,500 and that a report be made to Council accordingly.

14½.—On motion of Commissioner Hébert, seconded by Commissioner Côté, it was

Resolved: That the salary of Dr. J. A. Poirier, Medical Examiner, be raised to \$1,800, which is the salary of the other Medical Examiners, and that a sum of \$250 be voted for such purpose, and that a report be made to Council accordingly.

15.—Submitted a communication from the Director of the Polytechnical School, anent the qualifications of the Engineers in the City's employ.

On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner Hébert, it was

Resolved: That the same be referred to the Deputy Chief Engineer, in order to know if there are on the staff of Engineers any persons who are not qualified.